

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 817****27 septembre 2001****SOMMAIRE**

Art Dental, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39171	K-Immo S.C.I., Luxembourg . . . . .	39187
Art Dental, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39172	Kaulmann Office Equipment, S.à r.l., Dudelange . . . . .	39177
AXA Investplus, Sicav, Luxembourg . . . . .	39170	L W L S.A.. . . . .	39194
B.V. Petroleum Assurantie Maatschappij, S.à r.l., La Haye. . . . .	39170	LALUX, Lainière Luxembourg Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	39189
Camada S.A., Luxembourg. . . . .	39209	LALUX, Lainière Luxembourg Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	39190
Ceodeux Meditec S.A., Lintgen . . . . .	39212	Lecta S.A., Luxembourg . . . . .	39185
Deliberica S.A., Luxembourg . . . . .	39172	LGI, Louvre Gestion International S.A., Luxem- bourg. . . . .	39192
Ecowitt A.G., Luxembourg . . . . .	39172	LGI, Louvre Gestion International S.A., Luxem- bourg . . . . .	39193
Effetre Investment and Trading Company S.A., Luxembourg. . . . .	39173	Libertytv.Com S.A., Luxembourg . . . . .	39190
(Les) Enfants Terribles, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39189	Lion Oblilux, Luxembourg. . . . .	39192
EPP Belend, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	39173	LORFI, Société Financière de Participation en Lorraine S.A., Luxembourg . . . . .	39202
ETS S.A. . . . .	39175	LORFI, Société Financière de Participation en Lorraine S.A., Luxembourg . . . . .	39203
Eurolieum, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	39176	Lux Leasing S.A., Luxembourg . . . . .	39194
European Film Corp. S.A. . . . .	39172	M.S. Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39196
Fast Network S.A. . . . .	39176	Marsid Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	39188
Fibalux S.A.H., Luxembourg-Kirchberg. . . . .	39176	MCMS S.A., Luxembourg . . . . .	39194
Fiduciaire de la Gare S.A., Luxembourg . . . . .	39177	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	39195
Finape S.A., Luxembourg . . . . .	39177	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	39195
Forum International S.A., Luxembourg . . . . .	39178	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	39195
Genpharpro Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39179	Multi-Nettoyages S.A., Pétange . . . . .	39196
Genpharpro Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39179	N.C.E. S.A., Luxembourg . . . . .	39197
Genpharpro Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39179	N.C.E. S.A., Luxembourg . . . . .	39199
Gico S.A., Luxembourg . . . . .	39175	Nemo, S.à r.l. . . . .	39197
Gilberti Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39178	New Pro-Immo Holding S.A. . . . .	39198
Greenseeds S.A., Luxembourg . . . . .	39180	New Pro-Immo Holding S.A. . . . .	39198
Hector, Sicav, Luxembourg . . . . .	39180	New Promo Immo Holding S.A. . . . .	39198
I.E. Lux S.A., Luxembourg . . . . .	39186	Nexus S.A., Luxembourg. . . . .	39198
Immobuild S.A., Luxembourg. . . . .	39186	One S.A., Luxembourg . . . . .	39184
Immocor S.A. . . . .	39186	P.S.S. International Holding S.A., Hagen . . . . .	39200
Immocor Verwaltung S.A. . . . .	39187	P.S.S. International Holding S.A., Steinfort. . . . .	39200
Immohold Invest CXI S.A. . . . .	39188	Planungsgruppe AG, Luxembourg . . . . .	39199
Immohold S.A. . . . .	39188	Planungsgruppe AG, Luxembourg . . . . .	39199
Integrated Healthcare Management S.A., Luxem- bourg. . . . .	39186	Point Distribution S.A., Luxembourg. . . . .	39195
International Industrial Business S.A. . . . .	39188	Properties S.A. . . . .	39196
International Timber S.A. Investment & Trading, Luxembourg. . . . .	39179		
K-Immo S.C.I., Luxembourg. . . . .	39187		

Provi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39200	Socamil S.A., Luxembourg . . . . .	39201
R & A International Law Partners (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	39203	Spectra Products A.G., Buschdorf . . . . .	39203
Romania Oil and Gas Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39201	Sunu Finances Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39203
Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg . . . . .	39201	Trasfin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39201
RXR 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39197	Trasfin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39201
RXR 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39197	Trio Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39209
Sagittaire S.A., Luxembourg . . . . .	39199	Twister S.A., Luxembourg . . . . .	39203
(Le) Savourin S.A., Luxembourg . . . . .	39190	Urna S.A., Luxembourg . . . . .	39212
		Uwe Morgenroth, Mensdorf . . . . .	39194
		W.O.B. Benelux S.A., Luxembourg . . . . .	39212
		Z-Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	39212

**B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: NL-2596 La Haye, Pays-Bas, 30, Carel van Bylandtlaan.

R.C. La Haye: 27007042

Succursale de Luxembourg: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

—  
EXTRAIT

Par décision du 19 février 2001 le Board of Management de B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ a décidé la création d'une succursale de la société au Luxembourg.

Dénomination et adresse de la succursale:

B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ, succursale de Luxembourg, 2, rue Jean Hackin, L-1746 Luxembourg.

Activité de la succursale:

La succursale a pour objet la détention de participations dans d'autres sociétés ou entreprises et le financement direct ou indirect de sociétés et d'entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont membres du groupe de sociétés de Royal Dutch - Shell.

La succursale peut exercer toute activité utile ou nécessaire à la réalisation de son objet ou en relation avec cet objet, le tout dans son acceptation la plus large.

Registre auprès duquel la société est immatriculée:

Registre de commerce de la Haye, Pays-Bas, numéro 27007042.

*Conseil d'administration de la société:*

- Monsieur M.A.M. Boersma, administrateur, Carel van Bylandtlaan 30, 2596 La Haye, Pays-Bas,
- Monsieur Th. J. Keijzer, administrateur, Carel van Bylandtlaan 30, 2596 La Haye, Pays-Bas,
- Monsieur J.C.M. Schönfeld, administrateur, Carel van Bylandtlaan 30, 2596 La Haye, Pays-Bas,
- Monsieur R. van der Vlist, administrateur, Carel van Bylandtlaan 30, 2596 La Haye, Pays-Bas.

Représentation de la succursale luxembourgeoise:

Monsieur Pierre Cambresier, gérant, 7, rue de l'Industrie, L-8005 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et

Monsieur Daniel Frank, gérant, 7, rue de l'Industrie, L-8005 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants de la succursale ont pouvoir d'engager la succursale par leur signature conjointe pour tout ce qui concerne la conduite des affaires de la succursale.

*Pour B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ*

T. Loesch

*Avocat*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16733/267/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

**AXA INVESTPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2001.

E. Schroeder

*Notaire*

(16761/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

**ART DENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 67.750.

L'an deux mille un, le douze février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques Lanners, médecin-dentiste, demeurant à Villa Mimosa, 29, avenue de Grande Bretagne, MC-9800 Monaco;

2) Monsieur Christoph Gebert, technicien dentaire, demeurant à D-66606 St. Wendel, Kelsweilerstrasse 77.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

Que la société à responsabilité limitée ART DENTAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant à la date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 168 du 15 mars 1999, avec un capital social fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Que les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Jacques Lanners, prénommé cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Christoph Gebert, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés Messieurs Jacques Lanners et Christoph Gebert prénommés, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Jacques Lanners comme gérant administratif de la société et lui accordent décharge pleine et entière.

Est désigné gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Christoph Gebert prénommé, ici présent et ce acceptant.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Ensuite Monsieur Jacques Lanners, prénommé, déclare céder et transporter sous la garantie légale de droit ses cinquante parts sociales (50) pour le prix de cession de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois à la société STECAL S.A., société anonyme avec siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, avec effet au 31 décembre 2000.

Suite à cette cession qui précède, qui est acceptée au nom de la société par son gérant Monsieur Christoph Gebert prénommé, l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF), chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) La société anonyme STECAL S.A. avec siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Christoph Gebert, technicien dentaire, demeurant à D-66606 St. Wendel, Kelsweilerstrasse 77, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Lanners, C. Gebert, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 février 2001, vol. 464, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2001.

A. Lentz.

(16576/221/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**ART DENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 67.750.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2001.

A. Lentz.

(16577/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**DELIBERICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 76.201.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2001*

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2001, Monsieur Daniel Geerts, administrateur, est révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet à dater de ladite assemblée.

Pour le bureau  
R. Helfen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16604/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**ECOWITT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 56.653.

—  
DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 janvier 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire-vérificateur, Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg.

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ECOWITT A.G. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16608/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**EUROPEAN FILM CORP. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 27.858.

—  
Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société EUROPEAN FILM CORP. S.A. ayant eu son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre  
Pour extrait conforme  
W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16613/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**EFFETRE INVESTMENT AND TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.941.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 janvier 2001 à 10.00 heures au siège social*

Présents:

M. Alessandro Fagioli, président  
M. Gianfranco Fagioli, administrateur  
M. Pier Giorgio Antorini, administrateur

*Ordre du jour:*

1. transfert du siège social
2. délégation de pouvoirs

*Première résolution*

Le conseil après délibération, décide à l'unanimité de transférer, avec effet au 11 janvier 2001, le siège social de la société de son adresse actuelle, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder à la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Luxembourg tous les pouvoirs, afin de procéder aux formalités nécessaires au changement de siège social et de signer tous les actes et/ou documents y relatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 10.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16609/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**EPP Belend, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the unitholders of EPP Belend, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on the 28th of December, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Christophe Antinori, attorney-at-law, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of units held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 455,200.- (four hundred fifty-five thousand and two hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 467,700.- (four hundred and sixty seven thousand seven hundred Euros) by the issue of 9,104 (nine thousand one hundred and four) new units with a par value of EUR 50.- (fifty Euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 40.- (forty Euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new units by contribution in cash.

3.- Amendment of article 6 (six) of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 455,200.- (four hundred fifty-five thousand and two hundred Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 467,700.- (four hundred and sixty-seven thousand seven hundred Euros) by the issue of 9,104 (nine

thousand one hundred and four) new units with a par value of EUR 50.- (fifty Euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 40.- (forty Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

*Second resolution*

The meeting accepts the subscription of all the new units by EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of England, having its registered offices at 166, Sloane Street, London SW1X 9QF.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore intervenes the aforementioned company EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, here represented by Christophe Antinori, attorney-at-law, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 December 2000, which declared to subscribe the 9,104.- (nine thousand one hundred and four) new units and to pay them up by contribution in cash.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 467,700.- (four hundred and sixty seven thousand seven hundred Euros) represented by 9,354.- (nine thousand and three hundred fifty four) units with a par value of EUR 50.- (fifty Euros) each. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPP Belend, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial, Recueil C, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250,- (deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 455.200,- (quatre cent cinquante-cinq mille deux cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 467.700,- (quatre cent soixante-sept mille sept cents Euro) par l'émission de 9.104,- (neuf mille cent quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 40,- (quarante Euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article 6 (six) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 455.200,- (quatre cent cinquante-cinq mille deux cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 467.700,- (quatre cent soixante-sept mille sept cents Euros) par l'émission de 9.104,- (neuf mille cent quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 40,- (quarante Euros), le tout intégralement libéré par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles la société de droit anglais EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP.

*Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société de droit anglais EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, ici représenté par M<sup>e</sup> Christophe Antinori, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 29 décembre 2000, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 9.104,- (neuf mille cent quatre) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en numéraire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 467.700,- (quatre cent soixante-sept mille sept cent Euros), représenté par 9.354,- (neuf mille trois cent cinquante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Antinori, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 80, case 11. – Reçu 183.643 francs.

*Le Receveur (signé) Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

J. Elvinger.

(16610/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**ETS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.519.

Par la présente et pour autant que de besoin, le soussigné Marco Wolff, pris en sa qualité d'administrateur-délégué de la société WWW S.A. informe que la société anonyme ETS S.A. n'a ni son siège social au 169, route d'Esch, L-4380 Elerange ni occupé des bureaux à cette adresse.

M. Wolff.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16611/252/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**GICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(16628/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**EUROLIEUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.400,-.**  
 Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
 R. C. Luxembourg B 78.854.

—  
 EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique datée du 26 février 2001 que:

- Chye Guan Tan, Investment Manager, demeurant au Dundee Wharf, Flat 82, 100 Three Colt Street, London E14 8AY, United Kindgom, a été nommé comme nouveau gérant de la société à compter du 26 février 2001.
- Christopher Morrish, Investment Manager, demeurant au 104 Ramilies Road, Chiswick, London W4 AJA United Kindgom, a été nommé comme nouveau gérant de la société à compter du 26 février 2001.

Luxembourg, le 27 février 2001.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16612/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**FAST NETWORK S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.288.

—  
 La Société Anonyme FIDUCIAIRE DE LA GARE (FIDUGARE S.A.) dans les anciens bureaux de laquelle la S.A. FAST NETWORK, R.C. Luxembourg B numro 75.288 avait fait élection de son siège social, 3, rue de Namur à L-2211 Luxembourg signale qu'elle a mis fin au contrat de service du 17 mars 2000 avec effet de dénonciation immédiat pour se conformer à la nouvelle loi sur les sociétés domiciliataires, de tout office de domiciliation de ladite société constituée le 24 mars 2000 devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 551 du 2 août 2000.

Ladite Société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2001.

A.J. Tummers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16616/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**FIBALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.054.

—  
 DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giovanlauro Ratto, agent commercial, demeurant au 4, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, ici représenté par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 16 janvier 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FIBALUX S.A., R. C. B numéro 55.054, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 30 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 424 du 30 août 1996.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi qu'un certificat d'actions au porteur lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FIBALUX S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 128S, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

A. Schwachtgen.

(16617/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

#### **FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 54.075.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 547, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2001.

Signatures

Administrateurs

(16618/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

#### **FINAPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 68.365.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

(16621/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

#### **KAULMANN OFFICE EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 1.500.000.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 61.654.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1998 et 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 2 février 2001*

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la réunion des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Carlo Kaulmann, commerçant, demeurant à Dudelange.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Signature.

(16645/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.734.

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 49.734, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 151 du 4 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 772, du 18 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Annie Chevalier, administrateur de sociétés, demeurant à Stenay (France), 2, rue des Hauts Remparts.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 7 des statuts.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Administration.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi sans restriction des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur les dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi, il peut également procéder à l'émission d'emprunts obligataires, convertibles ou non en actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.»

La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Chevalier, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

J. Elvinger.

(16622/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**GILBERTI GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.297.

Acte constitutif publié à la page 10007 du Mémorial C n° 209 du 3 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(16629/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.914.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / D. Martin

*Administrateur / Administrateur*

(16625/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.914.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / D. Martin

*Administrateur / Administrateur*

(16626/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.914.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2001 que l'assemblée générale a décidé, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, de procéder à la conversion du capital de francs luxembourgeois en euro et ceci par l'application du taux de conversion /LUF de 40,3399, de sorte que le capital de LUF 8.250.000,- est fixé à 204.512,16.

En conséquence, l'assemblée générale décide que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euro aux taux officiels.

En conséquence, les alinéas premier et quatre de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à 204.512,16 (deux cent quatre mille cinq cent douze euros et seize cents) représenté par 8.250 (huit mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa quatre.** Le capital autorisé est fixé à 247.893,53 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-trois cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 23 février 2001.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / D. Martin

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16627/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 59.185.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 550, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

(16642/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**GREENSEEDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 77.252.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2001:

- M. Dirk C. Oppelaar, 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg et M. Bart Zech, 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack démissionnent de leur poste d'administrateurs;

- M. Matthijs Bogers, domicilié 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgique est élu au poste d'administrateur. Il terminera le mandat des administrateurs démissionnaires.

- Le siège social est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2001.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliataire

D. C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16631/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**HECTOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.397.

L'an deux mille un, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) HECTOR, SICAV, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 451 du 20 juin 1998,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.397.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Gelhay, employé de banque, demeurant à Halanzy (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Vermeersch, employée de banque, demeurant à Libramont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Donald Villeneuve, employé de banque, demeurant à Mamer (Luxembourg).

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a pour ordre du jour les modifications suivantes des statuts:

1. Article 4. Complément à la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

2. Article 5.

a) Complément à la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... au titre de compartiments distincts de l'actif social et, à l'intérieur de chaque compartiment, au titre de classes d'actions distinctes.»

b) Ajout d'un nouveau 4<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment, les actions pourront être de différentes classes d'actions, suivant la décision du conseil d'administration, dont le produit d'émission sera investi en commun conformément à la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné mais où une structure spécifique de frais ou une politique de couverture spéciale ou une autre spécificité est appliquée distinctement à chaque classe d'actions d'un compartiment. Chaque compartiment et/ou classe d'actions pourra être divisé en deux catégories d'actions: les actions de capitalisation et les actions de distribution.»

c) Modification du 5<sup>ème</sup> paragraphe actuel comme suit:

«Les comptes annuels de la Société, tous compartiments réunis, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social consolidé qui est l'euro (EUR). Les actifs nets de compartiments qui ne seraient pas libellés en EUR seront convertis en cette devise au taux de change applicable.»

d) Suppression des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> paragraphes actuels et remplacement par le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut décider de liquider un compartiment si un changement dans la situation économique ou politique concernant un compartiment justifiait pareille liquidation. La décision de liquidation sera notifiée aux actionnaires concernés avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons et la notification indiquera les raisons et la procédure de liquidation.

A moins que le conseil d'administration en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égalitaire entre eux, les actionnaires du compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, sur base de la valeur nette d'inventaire applicable, en prenant en compte une estimation des frais de liquidation. Les produits de liquidation qui ne pourraient pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation du compartiment seront déposés auprès du dépositaire durant une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, ils seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, le conseil d'administration peut décider de clôturer un compartiment par fusion avec un autre compartiment de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, telle que modifiée. De plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration si requise dans l'intérêt des actionnaires de tout compartiment concerné. Pareille décision sera notifiée aux actionnaires de la même manière que décrite dans le paragraphe précédent et, de plus, la notification contiendra des informations quant au nouveau compartiment. Pareille notification sera faite dans le mois précédant la date à laquelle la fusion deviendra effective de sorte à permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, avant que les opérations d'apport au nouveau compartiment ne deviennent effectives. A la fin de cette période, tous les actionnaires restants seront liés par la décision de fusion.

La décision de fusionner un compartiment avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois organisé sous forme de fonds commun de placement soumis à la partie I de la loi susmentionnée appartient aux actionnaires du compartiment à fusionner. La décision dans ce contexte sera prise par vote unanime de tous les actionnaires du compartiment en question. Si cette condition n'est pas remplie, seuls les actionnaires ayant voté pour la fusion seront liés par la décision de fusionner; les actionnaires restants seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

3. Article 6.

a) Complément du 1<sup>er</sup> paragraphe et remplacement par le texte suivant:

«Dans chaque compartiment et/ou classe d'actions, les actions pourront être émises dans deux catégories distinctes, c'est à dire comme actions de capitalisation ou comme actions de distribution suivant la décision du conseil d'administration.»

b) Complément au 2<sup>ème</sup> paragraphe, 3<sup>ème</sup> ligne comme suit:

«... quotité des avoirs nets du compartiment et/ou de la classe d'actions attribuable aux actions de distribution.»

c) Complément au début du 4<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«A l'intérieur d'un compartiment et/ou d'une classe d'actions donné,...»

4. Article 7.

a) Correction et complément du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«(1) Les actions, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elles relèvent,...»

b) Complément au 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... qu'il détient, le compartiment, la classe d'actions, le montant payé sur chacun des actions et la mention s'il s'agit d'actions de capitalisation ou de distribution.»

5. Article 8.

a) Complément à la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... par action offerte, suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée...»

b) Complément à la fin de la dernière phrase du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

c) Correction de la fin du 4<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... prospectus de la Société.»

6. Article 9.

a) Complément à la 1<sup>ère</sup> phrase du 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Le prix de rachat d'une action suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts.»

b) Remplacement du 3<sup>ème</sup> paragraphe par le texte suivant:

«La demande de rachat sera exécutée dans la devise d'expression de la valeur nette d'inventaire ainsi qu'en telle autre devise déterminée par le prospectus de la Société.»

c) Complément à la fin de la 2<sup>ème</sup> phrase du 5<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

## 7. Article 10.

a) Ajout d'un nouveau 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Dans tout compartiment, la conversion des actions d'une classe d'actions en actions d'une autre classe d'actions est possible uniquement dans les circonstances et selon les conditions telles que prévues dans le prospectus de la Société.»

b) Modification du 2<sup>ème</sup> paragraphe actuel comme suit:

«De même, à l'intérieur de tout compartiment ou de toute classe d'actions, un propriétaire d'actions de distribution a le droit de les convertir en tout ou en partie en actions de capitalisation, et vice-versa.»

## 8. Article 12.

a) Remplacement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> paragraphes comme suit:

«Dans chaque compartiment et dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe d'actions concerné (telle que fixée dans le prospectus), par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'évaluation (défini à l'Article 13 des statuts) les avoirs nets du compartiment ou de la classe d'actions concerné, constitués des avoirs de ce compartiment ou de cette classe d'actions moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation au titre du compartiment ou de la classe d'actions concerné compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de la valeur des avoirs nets de ce compartiment ou de cette classe d'actions entre les actions de distribution et les actions de capitalisation relevant de ce compartiment ou de cette classe d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article.

L'évaluation des avoirs nets dans les différents compartiments ou dans les différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:...

b) Modification de la phrase qui suit le point 7 du paragraphe I «Les avoirs de la Société...» comme suit:

«La valeur des avoirs dans les différents compartiments ou les différentes classes d'actions sera déterminée de la façon suivante:...»

c) Remplacement du 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«Le conseil d'administration établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné, compte tenu, s'y il a lieu, de la ventilation de la valeur de cette masse entre les différentes classes et catégories d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article. La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des engagements qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part»

d) Modification de la fin du point du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«...; étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse d'avoirs à laquelle ils sont attribués, ne pourront engager que cette masse.»

e) Complément au paragraphe III «Compartimentation» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles d'attribution mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

f) Complément au paragraphe IV «Ventilation de la valeur des avoirs à l'intérieur d'un compartiment» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles de ventilation mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

g) Complément au paragraphe V «Pour les besoins de cet Article», point 3 comme suit:

«3. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement que dans la monnaie de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe d'actions concerné...»

## 9. Article 13.

a) Complément au début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment, classe et catégorie d'actions, la valeur...»

b) Complément à la fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... en rapport avec un ou plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions seulement, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:»

c) Modification du point a) comme suit:

«... auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions est cotée ou négociée est fermé...»

d) Modification du point b) comme suit:

«b) lorsque la Société ne peut pas normalement disposer des investissements d'un ou de plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions ou les évaluer ou ne peut ce faire sans porter préjudice grave aux intérêts de ses actionnaires;»

e) Modification du point c) comme suit:

«c) lorsque les moyens de communication nécessaires à la détermination du prix ou de la valeur des avoirs d'un ou de plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions sont hors de service ou si pour n'importe quelle autre raison la valeur des avoirs d'un ou de plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions ne peut être déterminée;»

f) Modification du début du point e) comme suit:

«e) en cas de demandes de rachat importantes, la Société se réservant alors de ne reprendre les actions d'un ou de plusieurs compartiments, classes et catégories d'actions qu'au prix de rachat tel qu'il aura été déterminé...»

g) Complément au point f) comme suit:

«... d'un ou plusieurs compartiments ou classes d'actions.»

## 10. Article 18.

Correction du début du 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Le conseil d'administration peut également...»

## 11. Article 21.

a) Modification de la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire; rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

b) Correction de la fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... en rapport avec la BANQUE DEGROOF S.A., la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. ou l'une de leurs filiales ou le Dépositaire ou le ou les promoteurs de la Société ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

## 12. Article 23.

Complément à la fin de l'Article comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

## 13. Article 26.

a) Complément à la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Chaque action, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi et aux statuts.»

b) Correction de la fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«... des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.»

c) Ajout d'un nouveau dernier paragraphe comme suit:

«Les décisions relatives à un compartiment ou à une classe ou catégorie d'actions seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe ou catégorie d'actions concerné présents ou représentés et votant.»

## 14. Article 28

a) Complément de la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«... de la loi du 30 mars 1988, telle que modifiée.»

b) Ajout d'un nouveau 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Le conseil d'administration pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire, sur base d'états financiers intérimaires et conformément aux dispositions légales en vigueur.»

## 15. Article 29

Complément à la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«... au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993...»

## 16. Article 30

Suppression du 4<sup>ème</sup> paragraphe et remplacement par le texte suivant:

«La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, agréés par l'autorité de contrôle et nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

## 17. Article 31

a) Correction du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra à une assemblée générale...»

b) Complément au 2<sup>ème</sup> paragraphe comme suit:

«Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment ou d'une classe d'actions donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments ou d'autres classes d'actions, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions de distribution par rapport aux actions de capitalisation, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans ces compartiments respectivement ces classes ou catégories d'actions.»

## 18. Article 32

Modification de l'Article comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

II. - Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés dans:

a) Le Luxemburger Wort les 7 et 16 février 2001;

b) Le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C les 7 et 16 février 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III. - Il résulte de la liste de présence que sur les 382.652 actions actuellement en circulation 1 action est présente ou représentée.

L'Assemblée, valablement convoquée, constate que le quorum de présence prévu par l'article 67-1, de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Conformément à ce même article, une nouvelle Assemblée pourra être convoquée dans les formes statutaires, pour délibérer aux conditions prévues par la loi sur les susdits points à l'ordre du jour.

## Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Gelhay, M. Vermeersch, D. Villeneuve, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 128S, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

T. Metzler.

(16632/222/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**ONE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. HOLDING ONE S.A., Société Anonyme).**  
 Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 61.255.

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDING ONE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, numéro 61.255, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial C no 43 du 20 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manuel Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en droit, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des 6.000 (six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à ITL 600.000.000,- (six cents millions de lires italiennes) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929;

2. Modification de l'article quatre des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

3. Changement de la dénomination de la société de HOLDING ONE S.A. en ONE S.A.

4. Modification de l'article un des statuts, afin de lui conférer la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONE S.A.

5. Suppression de la valeur nominale des actions.

6. Changement de la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de ITL 600.000.000,- (six cents millions de lires italiennes, représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social de EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et quatorze cents), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale.

7. Suppression du capital autorisé existant.

8. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros et soixante-dix cents) avec émission d'actions nouvelles et autorisation du Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

9. Modification afférente des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas de l'article cinq des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et quatorze cents), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale.

«**Art. 5. 4<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros et soixante-dix cents) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «SOPARFI».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de HOLDING ONE S.A. en ONE S.A. et de modifier en conséquence l'article un des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONE S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de ITL 600.000.000,- (six cents millions de lires italiennes), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social de EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et quatorze cents), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> de statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et quatorze cents), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros et soixante-dix cents) avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Sixième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. 4<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros et soixante-dix cents) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal

Signé: J. Seil, M. Bosquee-Mausen, M. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

J. Elvinger.

(16633/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.940.

Suite à la démission de Monsieur Anthony P.J. Smurfit de sa qualité d'administrateur de la société LECTA S.A., en date du 27 février 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Bruce Hardy McLain, Chairman of the Board of Directors;

M. Luigi Lanari, director;

M. Andrea Minguzzi, director;

M. Mangit Dale, director;

M. Ron Singer, director;

M. Paolo Mattei, director.

Pour le compte de la société LECTA S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16649/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**I.E. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.361.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

I.E. LUX S.A.

Signatur / Signasture

Administrateur /Administrateur

(16634/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.868.

Acte constitutif publié à la page 10219 du Mémorial C n° 213 du 27 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(16635/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**IMMOCOR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 19.190.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société IMMOCOR S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16636/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. PRIMARY HEALTHCARE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.001.

Les bilans et les annexes au 31 mars 1999 et au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 décembre 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- Monsieur Ivan Bradbury, directeur de sociétés, demeurant à Londres, Royaume-Uni, Président;

- Sir Arthur Chessels, chartered accountant, Oakleigh, Catts Hill, Mark Cross, Crowborough, East Sussex, TN6 3NQ, Royaume-Uni;

- Monsieur John Rhodes, avocat, demeurant à Londres.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Signature.

(16640/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**IMMOCOR VERWALTUNG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.656.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société IMMOCOR VERWALTUNG S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16637/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**K-IMMO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

L'an deux mille, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jacques Klein, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-7246 Helmsange, 8, rue Paul Elvinger;
- 2.- Madame Jacqueline Zimmermann, médecin, épouse de Monsieur Jacques Klein, demeurant à L-7246 Helmsange, 8, rue Paul Elvinger.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière K-IMMO, ayant son siège social à L-8028 Strassen, 14, rue Mathias Goergen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 1999, publié au Mémorial C numéro 378 du 26 mai 1999.

- Que le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts de trois euros (3,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de Strassen à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Evaluation des frais*

Tous les honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quatorze mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Klein, J. Zimmermann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2001, vol. 512, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

J. Seckler.

(16643/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**K-IMMO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

J. Seckler.

(16644/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**IMMOHOLD S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 19.126.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société IMMOHOLD S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16638/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**IMMOHOLD INVEST CXI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.111.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société IMMOHOLD INVEST CXI S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16639/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.789.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société INTERNATIONAL INDUSTRIAL BUSINESS S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16641/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.002.

**DISSOLUTION***Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of January 30th, 2001*

1. The liquidation of MARSID HOLDINGS S.A. is closed.
2. Discharge of the Liquidators and Statutory Auditor to the liquidation for the acts carried out in relation with the liquidation is given.
3. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

For true copy

FIN-CONTROLE S.A.

The liquidator

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16657/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LALUX, LAINIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 45.650.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 septembre 2000, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance respectivement en date du 12 mai 2000 et du 14 mai 1999 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou des nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échus, l'Assemblée décide de re-nommer pour un terme de un an, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes suivants:

- Monsieur Roberto Bini, entrepreneur, demeurant à Prato (Italie), en qualité d'Administrateur;
- Monsieur Gabriele Bini, entrepreneur, demeurant à Prato (Italie), en qualité d'Administrateur;
- Monsieur Mauro Girardi, expert-comptable, demeurant à Muzzano (Italie) en qualité d'Administrateur;
- la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Le Conseil d'Administration

R. Bini / G. Bini / M. Girardi

Président / Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16646/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LES ENFANTS TERRIBLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach.  
R. C. Luxembourg B 49.108.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LES ENFANTS TERRIBLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach, R. C. Luxembourg section B numéro 49.108, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 27 janvier 1995, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée se compose de la seule et unique associée, savoir Madame Béatrice Martin, infirmière, épouse de Monsieur Pierre Stassen, demeurant à B-6700 Arlon, 158, rue du Maitrank.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 le siège social de la société de L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach à L-1319 Luxembourg, 54, rue Cents, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, afin de pouvoir prendre également en charge des enfants jusqu'à la sixième primaire, en dehors des heures de classe.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe un de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la gestion d'accueil du jeune enfant et de l'enfant jusqu'à la sixième primaire en dehors des heures de classe.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Martin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

J. Elvinger.

(16650/211/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LALUX, LAINIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.650.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.  
Luxembourg, le 16 février 2001.

LALUX, LAINIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A.

R. Bini / G. Bini / M. Girardi

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16647/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LE SAVOURIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 56.716.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 9 février 2001, vol. 137, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Signatures.

(16648/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LIBERTYTV.COM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.275.

L'an deux mille un, le neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LIBERTYTV.COM, R. C. B n° 61.275, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination de MAASTRICHT MULTIMEDIA S.A., en abrégé M.M.M. S.A., suivant acte notarié en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 46, du 21 janvier 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant deux actes notariés du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 53 du 17 janvier 2000,

Et suivant actes notariés:

- du 5 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 53 du 17 janvier 2000,
- du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 872 du 5 décembre 2000, et
- du 29 décembre 2000, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires le 29 janvier 2001, toutes les actions étant nominatives.

II. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les 960.001 actions de catégorie A et les 1.700.000 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de 18.300.000 euros, 960.001 actions de catégorie A et 1.300.000 actions de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés ainsi que celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.500.000 pour porter le capital social de son montant actuel de 18.300.000 EUR à 25.800.000 EUR par création et émission de 270.677 actions A et 479.323 actions B, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la même classe, et qui donneront droit aux bénéfices au prorata temporis à partir de la date de souscription, chaque action étant émise à une valeur de 10 EUR et devant être libérée à concurrence de 25% en espèces,

2. Organisation du droit de souscription préférentiel des actionnaires de la manière suivante:

2.1. Durant chaque période de souscription ci-après visée:

- Chaque actionnaire de chaque classe ne pourra exercer le droit de souscription préférentiel que pour des actions à émettre dans la même classe.

- Les droits de souscription préférentiel seront librement négociables, entre actionnaires uniquement, pendant la période de souscription de 31 jours, sans avoir à respecter les règles statutaires prévues pour les cessions d'actions.

2.2. Autorisation à donner à l'administrateur-délégué de la société pour:

- envoyer une lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif pour ouvrir le délai de souscription à titre irréductible de 31 jours, ce délai courant à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée,

- constater les souscriptions effectuées au terme des 31 jours,

- envoyer, dans le délai de 3 jours après l'expiration du délai de 31 jours, aux seuls actionnaires nominatifs (ou aux cessionnaires de droit de souscription qui leur sont substitués) ayant exercé leur droit de souscription préférentiel pendant la période de 31 jours, une lettre recommandée, laquelle:

- ouvrira un nouveau délai de souscription à titre réductible de 15 jours, ce délai courant à compter de la date d'envoi de la deuxième lettre recommandée,

- informera les actionnaires, ou les cessionnaires de droit de souscription, de leur droit de souscription préférentiel à titre réductible sur les actions restantes sur lesquelles aucun droit de souscription préférentiel n'a été exercé pendant la période de 31 jours,

- informera les actionnaires, ou les cessionnaires de droit de souscription, que les actions restant disponible après l'exercice des droits de souscription à titre irréductible sont réparties entre les souscripteurs à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

2.3. Autorisation à donner au conseil d'administration de régler toute situation qui n'aurait pas été organisée ci-dessus et de faire le nécessaire pour que toutes les actions à émettre lors de l'augmentation de capital soient souscrites.

2.4. Autorisation à donner au Conseil d'Administration.

- Pour prendre par résolutions circulaires, et sans que les quorum prévus à l'article 15 des statuts soient applicables, toutes décisions concernant la constatation des souscriptions définitives et la libération définitive aux termes des périodes de 31 jours et de 15 jours,

- Pour déléguer un administrateur afin de comparaître devant notaire pour constater l'augmentation de capital et procéder à la modification des statuts afférente.

3. Modification de l'article 3, dernier alinéa, des statuts concernant le capital social.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix des actionnaires présents et représentés les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser l'augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.500.000 pour porter le capital social de son montant actuel de 18.300.000 EUR à 25.800.000 EUR par création et émission de 270.677 actions de catégorie A et 479.323 actions de catégorie B, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la même catégorie, et qui donneront droit aux bénéficiaires au prorata temporis à partir de la date de souscription, chaque action étant émise à une valeur de 10 EUR et devant être libérée à concurrence de 25% en espèces.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'organiser le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la manière suivante:

1. Durant chaque période de souscription ci-après visée:

- Chaque actionnaire de chaque catégorie ne pourra exercer le droit de souscription préférentiel que pour des actions à émettre dans la même catégorie.

- Les droits de souscription préférentiel seront librement négociables, entre actionnaires uniquement, pendant la période de souscription de 31 jours, sans avoir à respecter les règles statutaires prévues pour les cessions d'actions.

2. L'Assemblée Générale autorise l'administrateur-délégué de la société à:

- envoyer une lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif pour ouvrir le délai de souscription à titre irréductible de 31 jours, ce délai courant à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée,

- constater les souscriptions effectuées au terme des 31 jours,

- envoyer, dans les délai de 3 jours après l'expiration du délai de 31 jours, aux seuls actionnaires nominatifs (ou aux cessionnaires de droit de souscription que leur sont substitués) ayant exercé leur droit de souscription préférentiel pendant la période de 31 jours, une lettre recommandée, laquelle:

- ouvrira un nouveau délai de souscription à titre réductible de 15 jours, ce délai courant à compter de la date d'envoi de la deuxième lettre recommandée,

- informera les actionnaires, ou les cessionnaires de droit de souscription, de leur droit de souscription préférentiel à titre réductible sur les actions restantes sur lesquelles aucun droit de souscription préférentiel n'a été exercé pendant la période de 31 jours,

- informera les actionnaires, ou les cessionnaires de droit de souscription, que les actions restant disponibles après l'exercice des droits de souscription à titre irréductible sont réparties entre les souscripteurs à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de régler toute situation qui n'aurait pas été organisée ci-dessus et de faire le nécessaire pour que toutes les actions à émettre lors de l'augmentation de capital soient souscrites.

L'Assemblée Générale autorise également le Conseil d'Administration:

- à prendre par résolutions circulaires, et sans que les quorum prévus à l'article 15 des statuts soient applicables, toutes décisions concernant la constatation des souscriptions définitives et la libération définitive aux termes des périodes de 31 jours et de 15 jours,
- à déléguer un administrateur afin de comparaître devant notaire pour constater l'augmentation de capital et procéder à la modification des statuts afférente.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte de modifier l'article 3, dernier alinéa, des statuts concernant le capital social. Cette modification interviendra à l'issue de la période de souscription visée dans la deuxième résolution ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la présente assemblée est close à douze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Davezac, R. Lux, M. Dieudonné, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 128S, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2001.

A. Schwachtgen.

(16651/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**LION OBLILUX.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.530.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 550, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signatures.

(16652/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**LGI, LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 31.757.

L'an deux mille un, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ELYGEST (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 6 décembre 1989, numéro 361.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 8 septembre 1995, numéro 440.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Hamon-Chaffoteaux, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Demulder, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Lebeau, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyés aux actionnaires par lettres en date du 11 janvier 2001.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 62.500 actions en circulation, 57.060 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.
- 2.- Modification du premier et du deuxième alinéa de l'article cinq des statuts.
- 3.- Modification du troisième alinéa de l'article onze des statuts.

4.- Modification du premier alinéa de l'article quinze des statuts.

5.- Modification du quatrième alinéa de l'article quinze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** L'objet de la société est l'activité de commissionnaire, de conseiller en opérations financières, de courtier, de gérant de fortunes; professionnel intervenant pour son compte propre; distributeur de parts d'OPC sans accepter ou faire de paiements; conformément à l'article 24B, 24C & 24D de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, sous toutes les formes tant au service des particuliers que des institutions, notamment des entreprises d'assurance, de réassurance et d'épargne et des organismes de placement collectif ou de leurs gérants ou conseillers.»

*Deuxième résolution*

Suite à une résolution prise en vertu d'une assemblée tenue sous seing privé en date du 12 janvier 1999, qui a décidé la conversion du capital de francs luxembourgeois en euro, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital émis est fixé à un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent trente-quatre euros cinquante-trois centimes (1.549.334,53 EUR), représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital autorisé de la société est d'un montant total de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq centimes (2.478.935,25 EUR).»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par visioconférence.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le premier mercredi du mois de février à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Quatrième alinéa.** Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaires. Les actionnaires ou les titulaires de procuration pourront notamment assister à toute assemblée par visioconférence.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hamon-Chaffoteaux, E. Demulder, P. Lebeau, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2001, vol. 416, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Releveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

E. Schroeder.

(16653/228/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LGI, LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 31.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2001.

E. Schroeder.

(16654/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LUX LEASING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 16.096.

Aus dem Protokoll der Verwaltungsraussetzung vom 10. November 1998 geht hervor, dass  
- Herr Ernst Wilhelm Contzen, mit Wohnsitz in Luxemburg, als Nachfolger für Herrn Dr. Storck ab dem 1. Januar 1999 in der Verwaltungsrat kooptiert wurde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16655/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**L W L S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxemburg B 29.646.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société L W L S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16656/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**MCMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
R. C. Luxemburg B 69.033.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 30, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, résidant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler,

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, résidant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz,

- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, résidant au 4, rue J.B. Schartz, L-7342 Heisdorf.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

ERNST & YOUNG

Signature

(16658/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**UWE MORGENROTH.**

Gesellschaftssitz: L-6934 Mensdorf, 20, rue de la Gare.

Rücktritt als Geschäftsführer der MORGENROTH, S.à r.l., 20, rue de la Grotte, L-6934 Mensdorf.

Zum 15. Juli 2000 is Herr Uwe Morgenroth als Geschäftsführer der MORGENROTH, S.à r.l. ausgeschieden. Sämtliche Geschäftsleitungsfunktionen werden ab diesem Zeitpunkt von Herrn Egon Jülich wahrgenommen.

Mensdorf, den 10. August 2000.

U. Morgenroth.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16660/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.216.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(16661/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.216.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(16662/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.216.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 février 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi à L-2012 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16663/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**POINT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.605.

—  
La soussignée, POINT DISTRIBUTION S.A., registre de commerce de Luxembourg, Section B n° 54.605 atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2001 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Mario J.S. Nagy, commerçant, demeurant au 4, Sonnestraat, Bus 3, B-3600 Hasseelt, Belgique à effet rétroactif du 5 septembre 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Signé à Luxembourg.

M.J.S. Nagy

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16675/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**M.S. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 59.853.

Constituée par acte passé par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 28 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1 du 3 janvier 1995, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 547 du 6 octobre 1997, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 692 du 26 septembre 2000.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2001*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société M.S. LUX, S.à r.l., tenue au siège social en date du 11 janvier 2001, que les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399 de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 29.747,22 représenté par 1.200 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 252,78 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 29.747,22 à EUR 30.000,00 part l'incorporation de la réserve légale.
4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à euros (EUR) vingt-cinq (25,00) par part sociale.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,-) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrit et libéré de la façon ci-après indiquée:

1) à Monsieur Christian Bertrand, trois cent soixante parts sociales .....	360
2) à Monsieur Robert Simul, trois cent soixante parts sociales .....	360
3) à Monsieur Giovanni Fortuna, trois cent soixante parts sociales .....	360
4) à Monsieur Michel Simul, cent vingt parts sociales .....	120
<b>Total:</b> mille deux cent parts sociales .....	<b>1.200</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. S. LUX

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16664/770/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**MULTI-NETTOYAGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 63.270.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 22 février 2001, vol. 137, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16665/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 30.260.

Par lettre du 19 février 2001, le soussigné Willem Adriaanse, en sa qualité de gérant de la société DELPHINUS, S.à r.l., a dénoncé le siège social de la société IMMOCOR S.A., ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour réquisition au registre

Pour extrait conforme

W. Adriaanse

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16676/252/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**N.C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 71.675.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 2 février 2001 à Luxembourg que:

- L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration actuellement en fonction.
  - Le nouveau Conseil d'Administration se présente comme suit:
    - Madame Marie-Paule Henri, dirigeant d'entreprises F-66000 Perpignan, 3, rue Marceau,
    - Madame Catherine Henri, comptable, demeurant à L-8478 Eischen, 15/17, rue de Waltzing,
    - Monsieur Andréas Heberlein, administrateur de sociétés, demeurant à F-31840 Aussonne, 686, Ch. Brana d'En Bas.
- Est reconfirmé comme administrateur-délégué avec pleins pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature: Monsieur Andréas Heberlein, préqualifié.
- Le bilan de l'exercice 2000 est accepté.
  - Il a été décidé à l'unanimité de transférer le résultat de l'exercice 2000 sur les résultats reportés.
  - Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et reconforment leur mandat pour l'exercice suivant.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Capellen, le 9 février 2001, vol. 137, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(16666/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**NEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 1, rue JP Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 66.641.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16667/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 60.040.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(16682/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 60.040.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 12 février 2001*

- Le rapport du gérant est approuvé.
- L'Assemblée donne décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16683/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**NEXUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 51.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

(16671/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**NEW PRO-IMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.964.

Constituée le 27 septembre 1999, publiée au Mémorial C n° 947 du 10 décembre 1999.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 15 février 2001*

La présente Assemblée s'est réunie à 17.00 heures sous la présidence de M. A.J. Tummers, avec comme seul point à l'ordre du jour:

Démission des administrateurs et du commissaire.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés il n'y a pas eu de convocation spéciale.

M. R. Wiczoreck est appelé aux fonctions de scrutateur et Madame E. d'Hondt à celle de secrétaire.

Messieurs Van Rysselberghe, Commissaire, Madame E. d'Hondt, Administrateur, Monsieur R. Wiczoreck, Administrateur et Monsieur Albert Tummers ont démissionné en date du 15 février 2001 suite à la loi sur les domiciliataires et permettre aux actionnaires de nommer d'autres personnes. Leur identité ne nous est pas connue pour l'instant.

L'Assemblée décide d'accepter ces démissions et de donner décharge spéciale de leurs mandats aux quatre démissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

A.J. Tummers / R. Wiczoreck / E. d'Hondt

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16668/999/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**NEW PRO-IMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.964.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 21 février 2001*

La présente Assemblée s'est réunie à 17.00 heures sous la présidence de M. A.J. Tummers, avec comme seul point à l'ordre du jour:

Démission des administrateurs et du commissaire.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés il n'y a pas eu de convocation spéciale.

M. J. Van Rysselberghe est appelé aux fonctions de scrutateur et Madame E. d'Hondt à celle de secrétaire.

Messieurs Van Rysselberghe, Commissaire, Madame E. d'Hondt, Administrateur, Monsieur R. Wiczoreck, Administrateur et Monsieur Albert Tummers ont démissionné en date du 20 février 2001 suite à la loi sur les domiciliataires et permettre aux actionnaires de nommer d'autres personnes. Leur identité ne nous est pas connue pour l'instant.

L'Assemblée décide d'accepter ces démissions et de donner décharge spéciale de leurs mandats aux quatre démissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

A.J. Tummers / J. Van Rysselberghe / E. d'Hondt

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16670/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**NEW PROMO IMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.964.

La Société Anonyme FIDUCIAIRE DE LA GARE (FIDUGARE S.A.) dans les anciens bureaux de laquelle la S.A. NEW PROMO IMMO HOLDING R.C. Luxembourg B numéro 71.964 avait fait élection de son siège social, 3 rue de Namur à L-2211 Luxembourg signale qu'elle a mis fin au contrat de service le 27 septembre 1999 avec effet de dénonciation immédiat, pour se conformer à la nouvelle loi sur les sociétés domiciliataires de tout office de domiciliation de ladite société constituée le 24 mars 2000 devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, (acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 947 du 10 décembre 1999).

Ladite société est actuellement sans siège social connu par nous au Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2001.

A.J. Tummers  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16669/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**N.C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 71.675.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 9 février 2001, vol. 137, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2001.

Signature.

(16672/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**PLANUNGSGRUPPE AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.859.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**PLANUNGSGRUPPE AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.859.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16674/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**SAGITTAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 53.597.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février 2001, tenue au siège social de la société*

*Résolutions*

1. Sont nommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Employé Privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration depuis le 20 septembre 2000.

2. Est nommée Commissaire aux Comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à Luxembourg.

L'assemblée ratifie les actes posés par le Commissaire aux Comptes depuis le 20 septembre 2000.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

SAGITTAIRE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 550, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16684/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**PROVI HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.554.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Madame Nathalie Carbotti et Mademoiselle Anne-Françoise Fouss ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Frie van de Wouw et Monsieur Lex Benoy, administrateurs démissionnaires.

Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateur a été renouvelé pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 30.986,70 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16677/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 56.861.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 22 février 2001, vol. 137, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16678/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 56.861.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date du 20 février 2001 que:

1. Le bilan de l'année 2000 est accepté à l'unanimité.

2. Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'année écoulée.

3. L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- Monsieur José François, délégué commercial, demeurant à L-5954 Itzig, 8, rue du Commerce,

- Madame Patricia Scholer épouse Diederich, infirmière, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An Der Laach,

- Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach.

Est reconfirmé comme administrateur-délégué, Monsieur Paul Diederich, précité.

4. L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au:

7, rue Principale

L-8365 Hagen

5. L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes à savoir la société:

PRESTA-SERVICES S.à r.l.

7, rue Principale

L-8365 Hagen

5. L'assemblée décide de la continuation de l'activité de l'entreprise.

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 22 février 2001, vol. 137, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

(16679/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. Romania FUND INVESTMENTS).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.231.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

*Pour le notaire*

Signature

(16680/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.471.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16681/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**SOCAMIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 54.322.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 mars 2001.

J. Gloden.

(16685/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**TRASFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.988.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

Signature

(16690/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**TRASFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.988.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2000 que le mandat de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, étant venu à échéance, en sa qualité de commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16691/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.564.

L'an deux mille un, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A., en abrégé LORFI, R. C. B N° 29.564, constituée originellement sous la dénomination de WORLD EXPLOSIVES S.A., suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 88 du 6 avril 1989.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 626 du 2 septembre 1999.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin-Louis, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille (400.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou dûment représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars.
2. Modification subséquente de l'article 18, premier alinéa des statuts.
3. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle du 4e jeudi du mois de mai à 10.30 heures au 4e jeudi du mois de juillet à 10.30 heures.
4. Modification subséquente de l'article 15, premier alinéa des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La fin de l'année sociale de la Société est changée du 31 décembre au 31 mars, de sorte que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2001 se terminera le 31 mars 2001.

En conséquence l'article 18, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

La date de l'Assemblée Générale Annuelle est changée du 4e jeudi du mois de mai à 10.30 heures au 4e jeudi du mois de juillet à 10.30 heures.

En conséquence l'article 15, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juillet, à 10.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Didier, F. Rollin-Louis, I. Bastin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 128S, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2001.

A. Schwachtgen.

(16686/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A., Société Anonyme,  
(anc. WORLD EXPLOSIVES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.564.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 205 du 22 février 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

A. Schwachtgen.

(16687/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**SPECTRA PRODUCTS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-7418 Buschdorf.  
R. C. Luxembourg B 57.136.

Les statuts coordonnés au 26 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16688/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**SUNU FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 66.169.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 janvier 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16689/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**TWISTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.612.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16693/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

---

**R & A INTERNATIONAL LAW PARTNERS (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-first of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office at Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands),

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office at Picquerel House, La Route du Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey (Channel Islands),

both here represented by Mrs Catherine Dewalque, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on February 20, 2001.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of R & A INTERNATIONAL LAW PARTNERS (LUX) S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered, as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The corporate capital is set at sixty-three thousand (63,000.-) euros (EUR), divided into six hundred and thirty (630) shares with a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each.

The authorized capital is set at five million (5,000,000.-) euros (EUR) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each.

The Board of Directors of the Company may be authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a General Meeting of the shareholders after a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of February 21, 2001 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed and in respect of which the Board of Directors has not agreed upon any confirmed subscription at that time; within the same frame the Board may decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and may accept subscriptions for such shares.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, article 3 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on June 30 at 3.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2001.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2002.

#### *Subscription and Payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, prenamed, three hundred and fifteen shares .....	315
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, prenamed, three hundred and fifteen shares .....	315
Total: six hundred and thirty shares .....	630

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty-three thousand (63,000.-) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Valuation*

For registration purposes the share capital is valued at two million five hundred and forty-one thousand four hundred and fourteen (2,541,414.-) Luxembourg francs.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about ninety-five thousand (95,000.-) Luxembourg francs.

#### *Constitutive Meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

- a) Mr Roberto Rodriguez Casas, Companies Director, residing at c/Arroyo Fresno, 22-51, E-2835 Madrid, Spain,
- b) Mr Francis Hoogewerf, Companies Director, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- c) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office at Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands).

3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire after the annual general meeting of the year 2006.

5) The Company shall have its registered office at L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect a managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Picquerel House, La Route du Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

toutes les deux ici représentées par Madame Catherine Dewalque, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 20 février 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R & A INTERNATIONAL LAW PARTNERS (LUX) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-trois mille (63.000,- EUR) euros, divisé en six cent trente (630) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,- EUR) d'euros représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société peut être autorisé et chargé de réaliser une telle augmentation de capital totalement ou partiellement de temps à autre, sous réserve de confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires après une période expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 février

2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour toutes actions autorisées qui n'auront pas encore été souscrites, et pour lesquelles il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; dans le même cadre, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle et accepter des souscriptions pour ces actions.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura ainsi réalisé une augmentation de capital, l'article 3 des statuts se trouvera modifié de façon à refléter le résultat de cette action et le Conseil prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, trois cent quinze actions .....	315
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, trois cent quinze actions .....	315
Total: six cent trente actions .....	630

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de soixante-trois mille (63.000,- euros/EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions cinq cent quarante et un mille quatre cent quatorze (2.541.414,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Roberto Rodriguez Casas, administrateur de sociétés, demeurant à c/Arroyo Fresno, 22-51, E-2835 Madrid, Espagne,
  - b) Monsieur Francis Hoogewerf, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-1118 Luxembourg au 19, rue Aldringen,
  - c) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernesey (Iles Anglo-Normandes),
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant à B-1180 Bruxelles au 78, rue A. Asselbergs.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 128S, fol. 52, case 7. – Reçu 25.414 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

A. Schwachtgen.

(16724/230/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

**TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 31.376.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:  
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.  
Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16692/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**CAMADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, agissant en qualité de mandataire de:

- 1) Monsieur Riccardo Casacci, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 2) La société STRATOS MANAGEMENT S.A., avec siège social à Commercial Centre Square, N° 2, Alofi, Niue, en vertu de deux procurations sous seing privé, données respectivement à Luxembourg le 21 février 2001 et à Alofi le 20 février 2001,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAMADA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à et mandaté pour:

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR);

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables,

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société STRATOS MANAGEMENT S.A., prénommée, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix actions .....	3.499
2.- Monsieur Riccardo Casacci, prénommé, une action .....	1
Total: trois mille cinq cents actions .....	3.500

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 35.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 35.000,- EUR à 1.411.896,5 LUF (cours officiel 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen,
- c) Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont (Belgique),

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 128S, fol. 48, case 7. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mars 2001.

P. Decker.

(16703/206/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

**URNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.117.

*Résolution*

Les soussignés, seuls actionnaires de URNA S.A., acceptent la démission de:

1. Monsieur Arama René, 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,
2. Monsieur Arama Michel, 4, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Ils nomment comme nouveaux administrateurs:

1. M. Ghez Dominique, 11, rue de Noisy Le Sec, F-75020 Paris,
2. M. Abitbol Lucien, 1, rue de Pommard, F-75012 Paris.

A la suite de cette résolution, le Conseil d'Administration se compose de:

- a) M. Ghez Dominique, 11, rue de Noisy Le Sec, F-75020 Paris,
- b) M. Abitbol Lucien, 1, rue de Pommard, F-75012 Paris,
- c) M. Cambier Jean-Pascal, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Chacun des administrateurs peut engager la société sous sa seule signature sans limites.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16694/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**W.O.B. BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.014.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Signature.

(16695/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**Z-VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue sous seing privé le 1<sup>er</sup> mars 2001 à Luxembourg, que:

- Messieurs Gérard Becquer, Pierre Donis et Luc Trivaudey ont démissionné, avec effet immédiat, de leur poste d'administrateur et que pleine et entière décharge leur a été accordée pour l'exécution de leur mandat respectif.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire et que pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat;

- Monsieur Victor Manuel Suarez Perez, résident en Espagne, Gavilanes 1, 28035 Madrid, Madame Maria Isabel Curto Jimenez résidant à Luxembourg, L-1420, 207, avenue Gaston Diderich et Madame Maria José de Magalhaes Pires de Lima résidant au Portugal, S. Sebastiao da Pedreira, Lisbonne, ont été nommés au poste d'administrateur pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2001.

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16699/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2001.

**CEODEUX MEDITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

1.- ROTAREX S.A., société anonyme, avec siège social à Lintgen, 24, route de Diekirch, constituée suivant acte notarié du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, numéro 344 du 23 novembre 1989, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.984,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jos. Neyens, membre du comité de direction, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Lintgen, le 9 février 2001, ci-annexée.

2.- Monsieur Jean-Claude Schmitz, Diplômé en sciences économiques, demeurant à Heisdorf, Villa de Heisdorf, 51, rue de la Forêt Verte,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Schaus, membre du comité de direction, demeurant à Noerdange,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Lintgen, le 9 février 2001, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous la dénomination de CEODEUX MEDITEC S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Lintgen.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la fabrication, l'achat et la vente de pièces et marchandises se rapportant à la robinetterie pour bouteilles et équipements à gaz dans le domaine médical ou tout matériel s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle est autorisée à faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui sont de nature à en favoriser le développement et plus spécifiquement la constitution de garanties réelles ou personnelles en faveur de sociétés tierces.

Elle peut, par décision du conseil d'administration, créer des succursales ou filiales tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger et s'intéresser dans toute autre entreprise similaire ou concurrente, soit par voie d'apport, de fusion, de cession, de participation ou de toute autre manière.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) EUR, représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

### **Droit de préemption**

**Art. 7.** Une cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, peut être librement effectuée au profit d'un descendant en ligne directe.

Pour toute autre éventualité, il est constitué présentement un droit de préemption réciproque entre les actionnaires, pour le cas où un des actionnaires procéderait à une cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, au profit d'un tiers autre qu'un descendant en ligne directe.

Ce droit de préemption s'exercera dans les conditions suivantes:

Le cédant communiquera aux autres actionnaires, avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception, le texte intégral de la cession projetée.

Cette communication comportera nécessairement l'indication du nom du tiers-acquéreur, et les conditions auxquelles le tiers-acquéreur est disposé à acheter, notamment les délais de paiement, et le prix ou l'évaluation du prix en espèces s'il est exprimé autrement qu'en monnaie ayant cours légal au Luxembourg.

Le droit de préemption doit être exercé pareillement par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires exercent le droit de préemption, ils en bénéficieront en proportion de leurs participations respectives.

L'actionnaire ayant exercé le droit de préemption peut choisir d'acquérir les actions, soit au prix offert par un tiers ou, si le prix n'est pas en espèces, à la contre-valeur évaluée par le cédant, sinon requérir une évaluation qui serait à

faire par un réviseur d'entreprises choisi de commun accord entre le cédant et les actionnaires ayant exercé le droit de préemption et, à défaut d'accord, désigné par le président du tribunal civil de Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La détermination du prix fixé par le réviseur sera définitive et non susceptible de recours. Les règles en matière d'arbitrage s'appliqueront. Une fois l'évaluation disponible, l'actionnaire ayant exercé le droit de préemption pourra opter durant un délai d'un mois pour le prix fixé par expert s'il est inférieur au prix offert ou au prix évalué.

Les règles de l'évaluation et de l'expertise s'appliqueront en cas de cession à titre gratuit.

Si l'offre de vente du cédant ne porte pas sur l'intégralité des actions qu'il détient dans la société, l'actionnaire ayant exercé le droit de préemption peut obliger le cédant à lui vendre tel nombre d'actions qu'il décidera en plus et au-delà des actions faisant l'objet de l'offre au tiers, sans que cependant il soit obligé d'acquérir la totalité des actions détenues par le cédant, mais son offre d'achat ne peut pas être inférieure au nombre de actions que le tiers serait disposé à acquérir.

### **Droit de participation dans la vente**

**Art. 8.** Lorsque, en cas de cession à titre onéreux, un actionnaire préfère ne pas user de son droit de préemption, il aura le droit d'obliger le cédant à le faire participer dans la cession projetée.

Dans ce cas, il fera savoir au cédant qu'il est, lui aussi, vendeur, en indiquant le nombre d'actions qu'il est disposé à céder. Le droit de participer dans la vente se détermine proportionnellement au nombre total d'actions que détiennent le cédant et le ou les actionnaires ayant exercé leur droit de participation dans la vente par rapport au nombre d'actions qu'un tiers est disposé à acquérir.

Le droit de participation dans la vente doit être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le prédict droit de préemption.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie, à confirmer par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter à ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 11.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 12.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par les signatures conjointes de délégués du conseil dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 16.** La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Art. 17.** Leurs administrateurs ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

#### **Assemblée générale**

**Art. 18.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à treize heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22.** L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

**Art. 23.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 24.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 25.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année l'ultime jour de l'année sociale, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs envers la société.

Le Conseil d'Administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaires.

**Art. 26.** Quinze jours avant l'assemblée ordinaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont au siège social à la disposition des actionnaires.

**Art. 27.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 28.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

#### **Election de domicile**

**Art. 29.** Pour l'exécution des présents statuts les actionnaires et administrateurs seront tenus d'élire domicile au Grand-Duché de Luxembourg, à défaut de quoi ils seront censés avoir fait élection de domicile au siège de la société.

#### **Disposition générale**

**Art. 30.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2001. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2002.

*Souscription*

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ROTAREX S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2.- Monsieur Jean-Claude Schmitz, préqualifié, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille (35.000,-) EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 24, route de Diekirch L-7505 Lintgen
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006:

- Monsieur Jean-Claude Schmitz,  
Diplômé en sciences économiques,  
demeurant à Heisdorf, Villa de Heisdorf, 51, rue de la Forêt Verte,  
qui est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Marc Schaus,  
Diplômé en sciences commerciales et industrielles,  
demeurant à Noerdange, 26D, rue de Diekirch,

- Monsieur Jos. Neyens,  
Directeur,  
demeurant à Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

- 3.- Est appelée aux fonctions de Commissaire, pour la même période:

COMPAGNIE DE REVISION

avec siège social à L-1359 Luxembourg rue Richard Coudenhove-Kalergi

- 4.- Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Neyens, M. Schaus, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 128S, fol. 51, case 1. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

R. Neuman.

(16704/226/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.